



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 15 septembre 2021 par vidéoconférence. Toutefois, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise à son siège social. Le processus de délibérations a été enregistré et diffusé dans www.mrc-tdb.org à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 15 septembre 2021 à 15h00, sont présents en vidéoconférence les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2021-09-166

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 15 septembre 2021 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-167

OBJET : Période de questions

Le secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, confirme qu'aucune question n'a été reçue.



N° de résolution
ou annotation
2021-09-168

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2021**
5. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 5.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-156; #1418-158, #1418-162 et #1423-38
 - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1447-025
 - 5.2. **Résolution** – Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) concernant une demande d'usage autre qu'agricole pour le déplacement du lit du cours d'eau Charbonneau présentée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Dossier #433006
6. **Développement économique de la MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Projet Spécial S.E.N.C.
7. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 7.1. **Résolution** – Déploiement de l'Escouade des fermiers dans toute la MRC – Action 4 – Enjeu 2 du PDZA – Entente de service et reconduction du mandat de 2020
 - 7.2. **Dépôt** – Journées de la culture – Programmation de 2021
 - 7.3. **Résolution** – Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale : Demande de financement de la MRC au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – sous-volet 1a pour une éventuelle entente à la restauration du patrimoine immobilier
 - 7.4. **Résolution** – Demande de financement au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Volet 1 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) pour une éventuelle entente à la restauration du patrimoine immobilier – Amendement de la résolution #2021-04-57
8. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 8.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 15 septembre 2021
 - 8.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 26 août au 15 septembre 2021
 - 8.3. **Résolution** – Nomination de Monsieur Vincent Baron à titre de coordonnateur de la Table Action Culture de la MRC
9. **Sécurité incendie/sécurité civile**
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1. **Résolution** – Ententes sectorielles entre la MRC de Thérèse-De Blainville et des organismes de la région des Laurentides - Soutien et développement régional concerté
 - 10.2. **Résolution** – Participation de la MRC de Thérèse-De Blainville au projet Laurentien de la Route Verte et ses connexions (Parc Linéaire)
11. **Gouvernance - MRC**



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

12. Demande d'appui

12.1. Résolution – Appui à la MRC d'Argenteuil

Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude de coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la Rive-Nord (Laval – Basses-Laurentides et Outaouais)

13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-169

OBJET : Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2021

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 25 août 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-170

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et Boisbriand

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville et Boisbriand ont présenté des demandes d'amendement à leur règlementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-156, #1418-158, #1423-34, #1418-162 et #1423-38 et Boisbriand : #RV-1447-025 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1418-156**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :
➤ **Modifier** les limites des zones H-327 et C-353 afin de créer la zone mixte H-343, ainsi que les zones résidentielles H-344 et H-345.

**Blainville
#1418-158**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :
➤ **Créer** les zones H-752 et H-753 à même une partie des zones H-723 et H-731;
➤ **Prévoir** les usages résidentiels et les normes applicables pour chacune des zones;
➤ **Modifier** les limites de la zone P-778.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville
#1418-162

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Créer** la zone C-754 à même une partie de la zone C-352;
- **Permettre** les usages mixtes (résidentiel et commercial).

Blainville
#1423-38

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** la nouvelle zone C-346 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil;
- **Modifier** au chapitre 3, par le remplacement du titre de la section 1.1 « Zones C-157 et C-754 » par le titre suivant « Zones C-157, C-346 et C-754 »;
- **Modifier** à l'article 80.1 par le remplacement des termes « aux zones C-157 et C-754, délimitées » par les termes suivants « aux zones C-157, C-346 et C-754 délimitées ».

Boisbriand
RV-1447-025

PIIA : Règlement modifiant le Règlement RV-1447 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Établir** des dispositions particulières à la zone R-3 120.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les municipalités de Blainville et Boisbriand ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-156, #1418-158, #1418-162 et #1423-38 et Boisbriand : #RV-1447-025 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-171

OBJET : Recommandation auprès de la Commission de protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) concernant une demande d'usage autre qu'agricole pour le déplacement du lit du cours d'eau Charbonneau présentée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Dossier #433006

ATTENDU QUE la MRC a reçu une demande de la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) en date du 16 août 2021 pour effectuer une recommandation concernant une demande d'usage autre qu'agricole pour le déplacement du lit du cours d'eau Charbonneau présentée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sur les lots 2 080 598, 2 537 588, 5 651 175 et 6 329 351 d'une superficie de 1,3 ha, propriété de Mme Rappaport – Dossier #433006 en juin dernier;

ATTENDU QUE la MRC dispose de 45 jours suivant la demande de la Commission pour formuler une recommandation (article 58,4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les articles 103, 106 et 108 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU le Règlement #2008-02 adopté par la MRC et l'entente conclue entre la MRC et ses villes constituantes en matière de gestion des travaux, d'application des règlements et de recouvrement des créances prévues par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU QUE suite à la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adressée à la MRC le 5 septembre 2019 sous forme de résolution #2019-09-303, la MRC a adopté les résolutions #2019-10-180 et #2020-02-25, qui pour finalité déclaraient que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Amende la résolution #2019-10-180 décrétant des travaux de création et d'aménagement du cours d'eau Charbonneau sis à Sainte-Anne-des-Plaines afin de modifier son emplacement prévu initialement par le déplacement de l'assise du cours d'eau Charbonneau du côté ouest des lots de Mme Rappaport (soit sur les lots 2 537 588 et 2 080 598), tel que proposé par cette dernière, à l'extérieur du périmètre urbain et tel que cela appert du plan préliminaire préparé par FNX concernant le déplacement dudit cours d'eau, ce plan ayant été annoté par le soussigné à l'occasion de la rencontre du 20 novembre. Ledit plan est joint à la présente à titre de référence seulement et ne saurait constituer le plan définitif concernant le déplacement du cours d'eau;
- Mandate la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à assumer et assurer toute action légitime et requise pour gérer et exécuter des travaux de déplacement de l'assise du cours d'eau Charbonneau du côté ouest des lots de Mme Rappaport (soit sur les lots 2 537 588 et 2 080 598).

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines se doit de déplacer le lit du cours d'eau Charbonneau afin de respecter une bande riveraine de 10 mètres en bordure de la rue Séraphin-Bouc, (milieu urbain) tel que demandé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MELCC), cinq (5) variantes de tracé ont été explorées. La variante 5 qui fait l'objet de la demande d'usage autre qu'agricole auprès de la CPTAQ, représente le tracé retenu puisqu'elle répond aux exigences en matière de respect de la bande riveraine (3 mètres pour la pratique d'activité agricole);

ATTENDU QU'en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA pour l'emplacement visé par la demande de déplacement du lit du cours d'eau Charbonneau tel que formulé dans la demande il appert, entre autres, que cela :

- Ne causera aucun impact négatif sur la pratique de l'agriculture sur le lot de la demande et le secteur avoisinant, même que cela aura un effet bénéfique sur les activités existantes puisque cela permettra de former une parcelle cultivable de plus grande superficie en un seul tenant;
- Vise à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture comparativement à d'autres emplacements puisque cela permet le maintien et une amélioration du potentiel agricole du site ainsi que de rendre nulles les pertes agricoles puisque celui-ci est entièrement bordé par des superficies agricoles.

ATTENDU QUE la demande est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et de son Document complémentaire (aucun RCI de la MRC n'est en vigueur), notamment en termes de respect de bandes riveraines;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie favorablement la demande de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines concernant une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole concernant une demande d'usage autre qu'agricole pour le déplacement du lit du cours d'eau Charbonneau présentée par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en juin dernier, le tout situé sur les lots 2 080 598, 2 537 588, 5 651 175 et 6 329 351 d'une superficie de 1,3 ha – Propriété de Mme Rappaport– Dossier #433006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-172

OBJET : Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Projet Spécial S.E.N.C.

ATTENDU la Politique du Fonds de démarrage d'entreprise de la MRC;

ATTENDU le projet déposé par l'entreprise Projet Spécial S.E.N.C et ses objectifs;

ATTENDU la recommandation favorable du service de développement économique d'octroyer une subvention de démarrage de 5 000 \$;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une convention d'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre de la Politique du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-173

OBJET : Déploiement de l'Escouade des fermiers dans toute la MRC – Action 4 – Enjeu 2 du PDZA – Entente de service et reconduction du mandat de 2020

ATTENDU le projet de l'Escouade des fermiers piloté par l'École-O-Champ dans le cadre d'une entente entre cette dernière et la MRC;

ATTENDU QU'en 2020, le projet n'a pas été réalisé dans sa globalité à cause de la Covid-19 et que la reconduction dudit projet a été présentée et acceptée lors du lac-à-l'épaule de 2020;

ATTENDU QUE dans le cadre du budget de 2021, un montant de 14 000 \$ a été prévu pour ce projet en 2021;

ATTENDU QU'à ce jour, une résolution n'a pas encore été adoptée par le conseil de la MRC alors que le projet est déployé dans toutes les municipalités constituantes;

ATTENDU QUE selon les résultats obtenus, le projet a connu un succès de 2021 soit 970 participants;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC ratifie et reconduit l'entente de service conclue par la MRC et l'École-O-Champ pour le projet Escouade des fermiers prévu en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-174

OBJET : Journées de la culture – Programmation de 2021

La programmation préliminaire des Journées de la culture 2021 est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2021-09-175

OBJET : Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale :
Demande de financement de la MRC au ministère de la Culture et des
Communications du Québec dans le cadre du Programme de soutien
au milieu municipal en patrimoine immobilier – sous-volet 1a pour
une éventuelle entente à la restauration du patrimoine immobilier

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU l'adoption de la résolution #2021-04-57 lors de la séance du conseil de la MRC autorisant le directeur général de la MRC à signer deux ententes d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (1a) et municipale (1b) avec le MCCQ, le 28 avril 2021;

ATTENDU le dépôt de la demande de financement au MCCQ pour le volet 1 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, le 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE la norme du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier prévoit l'encadrement du sous-volet 1a par un Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale, qui est soumis à l'approbation du MCC, qui doit être adopté par la MRC et qui doit être retransmis au MCC avec la résolution adoptée avant le 15 novembre 2021;

ATTENDU l'approbation par le MCCQ, le 15 juillet 2021, du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale pour le sous-volet 1a, déposé le 5 juillet 2021 dans le cadre de la demande de financement pour le volet 1 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier à la rencontre du 1^{er} septembre 2021, à l'effet d'adopter le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale approuvé par le MCCQ;

ATTENDU les conditions et termes dudit Programme;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC adopte le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale, tel qu'approuvé le 15 juillet 2021 par le MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-176

OBJET : Demande de financement au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Volet 1 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) pour une éventuelle entente à la restauration du patrimoine immobilier – Amendement de la résolution #2021-04-57

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU l'adoption de la résolution #2021-04-57 lors de la séance du conseil de la MRC autorisant le directeur général de la MRC à signer deux ententes d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (1a) et municipale (1b) avec le MCCQ, le 28 avril 2021;

ATTENDU le dépôt de la demande de financement au MCCQ pour le volet 1 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, le 5 juillet 2021;

ATTENDU l'information reçue du MCCQ le 30 juillet 2021, à propos de l'élargissement des critères d'admissibilité des immeubles au volet 1 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour y rendre admissibles les immeubles de valeur patrimoniale « forte » selon l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Sainte-Thérèse à bonifier sa demande d'aide financière pour le sous-volet 1a, ainsi que l'intérêt de la Ville de Rosemère à participer à la demande d'aide financière pour les sous-volets 1a et 1b;

ATTENDU QUE sept (7) bâtiments à caractère patrimonial de propriété municipale répondant aux critères d'admissibilité du sous-volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier font l'objet d'une demande par les municipalités afin que la MRC dépose une demande dans le cadre du sous-volet 1b, en conséquence de l'ajout de la participation de la Ville de Rosemère à ce sous-volet;

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier à la rencontre du 1^{er} septembre 2021, à l'effet d'amender la résolution #2021-04-57 pour bonifier les montants demandés au MCCQ pour les ententes en vertu des sous-volets 1a et 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU l'admissibilité au sous-volet 1a des dépenses de la MRC liée à une banque d'heures avec une firme-conseil pour accompagner des propriétaires privés dans le cadre de travaux de restauration patrimoniale;

ATTENDU les conditions et termes dudit Programme;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à signer deux ententes dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour des montants :

- Sous-volet 1a : 1 818 000 \$, dont 1 090 800 \$ (60%) du MCCQ et 727 200 \$ (40%) du milieu municipal, dont 720 000 \$ des municipalités et 7 200 \$ de la MRC, annuellement répartis ainsi :
 - Année 1 : 757 500 \$ (454 500 \$ du MCCQ, 300 000 \$ des municipalités et 3 000 \$ de la MRC)
 - Année 2 : 656 500 \$ (393 900 \$ du MCCQ, 260 000 \$ des municipalités et 2 600 \$ de la MRC)
 - Année 3 : 404 000 \$ (242 400 \$ du MCCQ, 160 000 \$ des municipalités et 1 600 \$ de la MRC)
- Sous-volet 1b : Un montant total de 3 000 000 \$, dont 1 500 000 \$ (50%) du MCCQ et 1 500 000 \$ (50%) des municipalités, annuellement répartis ainsi :
 - Année 1 : 1 000 000 \$ (500 000 \$ du MCCQ et 500 000 \$ des municipalités)
 - Année 2 : 1 000 000 \$ (500 000 \$ du MCCQ et 500 000 \$ des municipalités)
 - Année 3 : 1 000 000 \$ (500 000 \$ du MCCQ et 500 000 \$ des municipalités)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-177

OBJET : Liste de la correspondance au 15 septembre 2021

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville – Séance du 15 septembre 2021 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Les membres du conseil prennent acte et connaissance, séance tenante, du dépôt d'une pétition signée par 1 585 citoyens de Rosemère.

2021-09-178

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 26 août au 15 septembre 2021

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 août au 15 septembre 2021 inclusivement, répartis comme suit : 88 043.39 \$ payés 73 804.95 \$ à payer pour un grand total de 161 848.34 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-179

OBJET : Nomination de Monsieur Vincent Baron à titre de coordonnateur de la Table Action Culture de la MRC

ATTENDU les activités de la Table Action Culture (TAC) de la MRC et que celles-ci requièrent une coordination territoriale;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la coordonnatrice actuelle, madame Morel, quitte ses fonctions;

ATTENDU QUE monsieur Vincent Baron, Agent de développement du patrimoine immobilier, manifeste l'intérêt d'agir également à titre de Coordonnateur de la Table Action Culture de la MRC;

ATTENDU QUE le montant qui est prévu annuellement pour la coordination des activités de la TAC, soit un maximum de 12 000 \$ sera transformé en salaire pour le bénéfice de monsieur Baron;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale de la MRC;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine la recommandation favorable du directeur général à savoir que monsieur Vincent Baron :

- outre ses fonctions d'Agent de développement du patrimoine immobilier, coordonnera également les activités de la Table Action Culture de la MRC;
- pourra assumer et assurer ses nouvelles fonctions dès à présent et son titre deviendra conseiller en patrimoine et culture;
- bénéficie d'une augmentation salariale de 12 000 \$ vu ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-180

OBJET : Ententes sectorielles entre la MRC de Thérèse-De Blainville et des organismes de la région des Laurentides - Soutien et développement régional concerté

ATTENDU QU'en vertu des articles 678 et 569 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), les MRC peuvent adopter des ententes intermunicipales relativement aux domaines de leur compétence;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les ententes sectorielles suivantes et relatives à/au :

- Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides;
- L'égalité entre les hommes et les femmes dans la région des Laurentides;
- Connexion Laurentides;
- L'École des entrepreneurs du Québec – Campus des Laurentides;
- Projet de développement et l'innovation pour l'habitation dans les Laurentides;
- L'Entente de regroupement et collaboration entre les MRC, la Ville de Mirabel de la région des Laurentides et le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides

s'arriment avec les compétences de la MRC dans la perspective qu'elles puissent contribuer au développement territorial et régional;

ATTENDU les explications et la recommandation favorable du préfet et du directeur général de la MRC;

ATTENDU les besoins financiers des dites ententes et les crédits budgétaires à prévoir dans ce contexte :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Organisme	21/22	22/23	23/24	24/25	Total
CDESL (Classement 1 ^{er} au niveau de la région)	51 520	51 520	51 520	51 520	206 080
Entente Égalité entre les hommes et les femmes dans la Région des Laurentides	2 500	2 500	-	-	5 000
Connexion Laurentides	3 500	3 500	3 500	3 500	14 000
École des Entrepreneurs du Québec – Campus des Laurentides	5 000	5 000	5 000	-	15 000
Projet de développement et l'innovation pour l'habitation abordable dans les Laurentides	-	2 215	-	-	2 215
L'entente de collaboration et de regroupement entre les MRC, la Ville de Mirabel et le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides	16 125	16 125	16 125	16 125	64 500
TOTAL	78 645	80 860	76 145	71 145	306 795

ATTENDU QUE les crédits budgétaires proviennent du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

ATTENDU QUE lesdites ententes sont assujetties à la disponibilité des fonds au niveau de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- AUTORISE le préfet et/ou le directeur général de signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville les ententes sectorielles suivantes :
 - Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides;
 - L'égalité entre les hommes et les femmes dans la région des Laurentides;
 - Connexion Laurentides;
 - L'École des entrepreneurs du Québec – Campus des Laurentides;
 - Projet de développement et l'innovation pour l'habitation dans les Laurentides;
 - Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides.
- INVITE les organismes partenaires de lui soumettre un bilan annuel de réalisations accomplies pour et dans son territoire;
- AUTORISE la budgétisation et l'allocation des fonds en fonction de la nature de chaque entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2021-09-181

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Participation de la MRC de Thérèse-De Blainville au projet Laurentien de la Route Verte et ses connexions (Parc Linéaire)

ATTENDU QU'en perspective du dépôt d'une fiche de projet pour la Route Verte et ses connexions, Connexion Laurentides demande un sommaire qui sera déposé au comité des priorités dans les prochains jours;

ATTENDU QUE selon les premières informations reçues, c'est la MRC des Pays-d'en-Haut qui montera le dossier régional pour et au nom des autres MRC participantes;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a communiqué avec la MRC de Thérèse-De Blainville en vue de savoir s'il y a un intérêt à participer au projet de la Route Verte et ses connexions et que cette dernière ait répondu tacitement par l'affirmatif;

ATTENDU QUE les municipalités constituantes de la MRC à savoir : les Villes de Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Thérèse et Blainville ont manifesté leur intérêt à déposer des fiches de projets dans le cadre de ce projet laurentien;

ATTENDU QUE lesdites municipalités vont adopter une résolution mandatant la MRC de Thérèse-De Blainville pour qu'elle les représente dans le cadre dudit projet;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville participe au projet de la Route Verte et ses connexions (Parc Linéaire) en vue d'agir au nom de ses municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-182

OBJET : Appui à la MRC d'Argenteuil – Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude de coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la Rive-Nord (Laval – Basses-Laurentides et Outaouais)

ATTENDU QU'en 1874, la province de Québec crée la compagnie de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa and occidental railway (QMO&OR) afin de relier ces trois grandes villes, par les rives nord du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais;

ATTENDU QUE le QMO&OR termine la construction du chemin de fer vers la fin de 1877;

ATTENDU QU'en 1880, la construction du pont Prince de Galles sur la rivière des Outaouais permet d'atteindre Ottawa;

ATTENDU QU'en mars 1882, le QMO&OR vend sa division ouest (Montréal-Ottawa) à Canadien Pacifique Ltée, fondé en 1881, qui exploite cette liaison ferroviaire à des fins de transport de personnes et de marchandises pendant un siècle;

ATTENDU QUE cent ans plus tard, en novembre 1981, le Canadien Pacifique Ltée mettait fin aux services de train de passagers sur la rive nord, entre Montréal et Ottawa;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le 16 février 1994, le Canadien Pacifique Ltée a avisé l'Office National des Transports du Canada de son intention de demander l'autorisation d'abandonner l'exploitation de la ligne de chemin entre Mirabel (Saint-Augustin) et Thurso;

ATTENDU QU'au cours des mois qui ont suivi, la MRC d'Argenteuil, s'est regroupée stratégiquement avec la MRC de Papineau, la MRC (ville) de Mirabel, le Conseil d'expansion économique d'Argenteuil, le Conseil régional de développement des Laurentides et le Conseil régional de développement de l'Outaouais pour multiplier, de manière concertée et constante, les démarches et les représentations auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales afin notamment de :

- s'opposer, conformément à l'article 161 de la Loi Nationale de 1987 sur les Transports, à la demande d'abandon par Canadien Pacifique Ltée de la ligne de chemin de fer desservant les territoires d'Argenteuil, de Mirabel et de l'Outaouais, entre Mirabel (Saint-Augustin) et Thurso,
- demander à Canadien Pacifique Ltée de maintenir l'exploitation entre Mirabel (Saint-Augustin) et Hull, d'offrir un service de meilleure qualité aux usagers et de garder en bon état les infrastructures ferroviaires;

ATTENDU QUE les efforts de la MRC d'Argenteuil et de ses précieux partenaires ont porté fruit avec l'adoption, en octobre 1995, par le gouvernement du Québec, d'un décret déclarant «zone d'intervention spéciale» le corridor ferroviaire Mirabel-Thurso, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE, par ce décret, le gouvernement du Québec souhaitait :

- conserver un lien ferroviaire actif entre Montréal et les régions des Basses-Laurentides et de l'Outaouais,
- conserver l'intégrité de ce corridor hautement stratégique entre Montréal et Ottawa-Gatineau en sol québécois et ainsi maintenir sa fonction de transport ferroviaire,
- favoriser le développement économique, industriel et commercial futur des régions concernées,
- rentabiliser les investissements réalisés par les entreprises et les municipalités desservies par ce réseau ferroviaire;

ATTENDU QUE le corridor ferroviaire compris entre Montréal, Laval, Lachute et Gatineau est exploité sans interruption depuis 1997, à des fins de transport de marchandises seulement, par la compagnie de chemins de fer Québec-Gatineau inc., dont la société mère est Genesee Wyoming inc.;

ATTENDU QUE le 9 novembre 2018, s'est tenu, à Trois-Rivières, le Forum municipal sur le transport ferroviaire organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE lors de cet événement rassembleur, les participants ont procédé à la signature de la Déclaration de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté à l'unanimité la résolution numéro 18-11-427 afin d'appuyer la Déclaration de Trois-Rivières, laquelle stipule ce qui suit :

QUE les municipalités du Québec reconnaissent :

- **QUE** le transport ferroviaire a joué dans le passé un rôle dans le processus d'industrialisation, l'ouverture de nouveaux marchés et dans le rapprochement des régions,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **QUE** le transport ferroviaire a largement souffert du développement de la voiture individuelle et a vu son achalandage diminuer considérablement,
- **QUE** le Québec est à un point décisif en matière de mobilité et la planète est à un point décisif en matière de changements climatiques,
- **QUE** le train offre un transport de masse, sur de longues distances, tout en générant une empreinte écologique négligeable,
- **QUE** le transport ferroviaire a d'excellentes perspectives de croissance au Québec,
- **QUE** la sécurité des citoyennes et citoyens est une condition intrinsèque au développement du transport ferroviaire;

QUE les municipalités du Québec s'engagent :

- À développer le transport ferroviaire pour qu'il devienne un mode de transport structurant et hautement concurrentiel pour les régions du Québec,
- À améliorer l'interconnectivité pour que le transport ferroviaire devienne une alternative viable pour la mobilité des personnes,
- À optimiser l'intermodalité pour que le transport ferroviaire des marchandises devienne une solution pour diminuer la présence des camions sur les routes, contrer la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- À revendiquer une collaboration étroite avec les gouvernements canadien et québécois pour que le transport ferroviaire soit sécuritaire en tout temps et en toutes circonstances pour la population, et cela, dans le respect des compétences municipales;

ATTENDU QUE l'on dénombre en 2020 sur la rive nord de Montréal, Métropole du Québec et Ottawa, Capitale du Canada, une population sans cesse grandissante d'environ 5 millions d'habitants;

ATTENDU QU'un réseau ferroviaire efficace permet de desservir le cœur des agglomérations et présente un avantage indéniable en termes d'accessibilité;

ATTENDU QUE force est de constater que l'offre de services en matière de réseaux de transport et de mobilité durable et intégrée est nettement déficiente, voire quasi inexistante, dans l'axe est-ouest de la rive nord de la rivière des Outaouais;

ATTENDU QUE les infrastructures ferroviaires exploitées par la compagnie de chemins de fer Québec-Gatineau inc. ne permettent pas le transport des personnes, en raison notamment des obligations et conditions imposées par les gouvernements du Canada et du Québec;

ATTENDU QUE l'accord de Paris sur le climat, conclu en décembre 2015, fixe l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle et qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre est requise pour y parvenir;

ATTENDU QUE les sphères politiques et scientifiques s'accordent pour dire que le défi est de taille et que les réponses doivent être trouvées de manière urgente;

ATTENDU QUE les effets dévastateurs du réchauffement climatique se font déjà sentir partout sur la planète et que le Canada et le Québec n'y échappent pas : inondations historiques et pluies diluviennes, ouragans, montée des océans, fonte accélérée des glaciers et des banquises, feux de forêt monstres, érosion côtière, sécheresse et perte de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

productions agricoles, problèmes structurants et accélération d'usure des infrastructures, perte de biodiversité, présence grandissante de maladies infectieuses, etc.;

ATTENDU QUE l'une des solutions très largement soutenues par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est de développer davantage le transport ferroviaire;

ATTENDU QUE le train constitue le moyen de transport de grande capacité qui affiche les coûts externes les plus faibles en termes d'émissions de CO₂, de pollution de l'air, d'exposition au bruit ou encore d'accidents;

ATTENDU QUE le train est l'un des modes de transport les plus respectueux de l'environnement puisqu'il représente seulement 0,4% des émissions de GES des transports (voyageurs et marchandises confondus);

ATTENDU QUE le train bénéficie d'atouts sécuritaires indéniables : il permet de décongestionner le trafic routier et donc de limiter les accidents de la route et il constitue le transport le plus sûr selon plusieurs études : 0,05 décès par milliard de voyageurs-kilomètres contre 12 environ pour la route;

ATTENDU QU'il est largement démontré que le mode ferroviaire constitue une solution de transport durable face au défi des changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le Plan climatique canadien annoncé à la fin de 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et à accélérer la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE ce plan fédéral intitulé « un environnement sain et une économie saine » s'articule autour d'actions spécifiques, dont l'une d'entre elles vise à offrir des transports et de l'électricité propres et abordables dans toutes les collectivités;

ATTENDU QUE le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 37,5% d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990 et qu'il a exprimé sa volonté de maximiser ces réductions sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE la Politique de mobilité durable 2030, intitulée « Transporter le Québec vers la modernité », lancée en 2018 par le gouvernement du Québec, repose sur 5 priorités d'intervention parmi lesquelles figurent les trois suivantes :

- Travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durable pour les citoyens (2 570 M \$),
- Mettre en place des infrastructures de transport favorisant la mobilité durable (4 674 M \$),
- Assurer le leadership de la mobilité durable au Québec (246 M \$);

ATTENDU QUE la vision ambitieuse sur laquelle repose la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec fait en sorte qu'en 2030 «Le Québec est un leader nord-américain de la mobilité durable et intégrée du 21^e siècle. Sur un territoire aménagé dans une perspective de mobilité durable, il dispose d'un écosystème des transports performant, sécuritaire, connecté, et sobre en carbone, qui contribue à la prospérité du Québec et répond aux besoins des citoyens et des entreprises»;

ATTENDU QUE le Plan pour une économie verte 2030 annoncé en 2020 par le gouvernement du Québec mise sur l'approche « réduire, transférer, améliorer » et vise notamment à améliorer les habitudes de déplacements des usagers à l'aide d'une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

meilleure planification du territoire et de choix de transports plus nombreux et stratégiques, permettant ainsi de favoriser des modes de transports plus durables;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE, s'appuyant sur les principes de mobilité durable et de lutte contre les changements climatiques, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ajoute sa voix à celle de conseil de la MRC d'Argenteuil pour demander aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire qui fut opérationnelle pendant une centaine d'années, jusqu'en 1981, à des fins de transport des personnes dans le corridor hautement stratégique Montréal et Ottawa-Gatineau, sur la rive nord, en reliant notamment les villes/MRC suivantes: Laval, Thérèse-De Blainville, Mirabel, Argenteuil, Papineau et Gatineau;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville interpelle et compte sur ses députations fédérale et provinciale de son territoire pour appuyer le projet et relayer l'information auprès de qui de devoir et droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-183

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 15h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

15 septembre 2021

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2021-09-166 à 2021-09-183 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 15 septembre 2021.

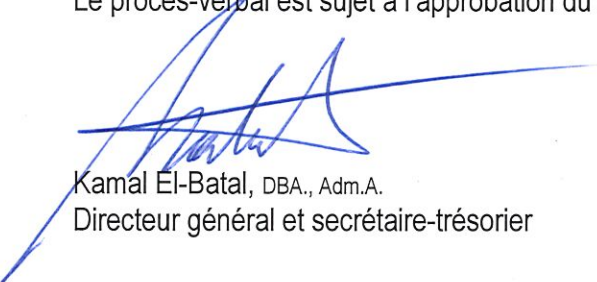
Émis le 15 septembre 2021 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier